



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2013**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première convocation (séance du conseil municipal du lundi 23 septembre 2013), une deuxième convocation a été alors adressée pour une réunion le vendredi 27 septembre 2013.

Le nombre des conseillers présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié, la séance peut se dérouler valablement, conformément à l'article L 2541-4 du code général des collectivités territoriales.

Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - COULON - PETRILLO - LYOT - BERTHOUD - Mme TARDY

Absents excusés : Mme EVANNO - M. GALLAND

Absents : M. SARAS - M. GOBET - Mme COMTE - Mme DASSONVILLE

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LAGRANGE à M. GATEAUD - M. DUBOIS à M. LYOT

Convoqués en séance ordinaire les 18 et 23 SEPTEMBRE 2013 à 20 h 30

Désignation d'un secrétaire de séance : M. COULON

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 19/08/2013, le conseil délibère.

1^{ER} POINT : ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du plan local d'Urbanisme (PLU) a été mise en œuvre, et à quelle étape de la procédure il se situe. Il rappelle les motifs de cette révision, explique les choix d'aménagement et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables. Il présente le bilan de la concertation.

Vu la délibération n° 2008/43 en date du 16 mai 2008 prescrivant la révision du PLU ;

Vu la délibération n° 2012/48 en date du 04 septembre 2012 prenant acte du débat sur les orientations générales du PADD ;

Vu la délibération n° 2013/53 en date du 25 juin 2013 concernant le second débat sur le PADD consistant à des évolutions de la zone d'activités définie au PLU et qui sera réalisée sous la forme d'une ZAC ;

Vu le bilan de la concertation ;

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Après en avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- tire le bilan de la concertation ;
- arrête le projet de révision du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;
- précise que le projet de révision du PLU sera notifié, en application de Code de l'Urbanisme, pour avis :
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à son élaboration (article L 123-9),
 - à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement (L 121-12 et R 121-15),
 - à la personne initiatrice de la ZAC (L 123-16),
 - à leur demande (L 123-8) : aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

- Informe que le dossier arrêté sera tenu à la disposition du public conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme ;

- Informe que les présidents des associations agréées en application de l'article L 121-5 pourront en prendre connaissance s'ils le demandent.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et transmise à M. le Préfet de Saône-et-Loire.

2^{ème} POINT : AMÉNAGEMENT D'UNE BOULANGERIE / SUPÉRETTE

- Proposition d'un bail pour location

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réunir une commission pour examiner le projet de bail.

Il rappelle que la commission finances a statué sur le montant mensuel du loyer de la location.

M. Cyrille COULON propose de faire examiner le projet de bail à un juriste. La commission se réunira à la suite de l'avis du juriste.

- Travaux de démarrage

Le commencement des travaux est prévu le 09 octobre 2013 pour une durée de 7 mois (sauf imprévu).

3^{ème} POINT : ASSIETTE COUPES FORESTIÈRES 2014

Le Conseil à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Considérant que les parcelles forestières suivantes sont inscrites à l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2014 : n° 25 - 28 - 30 - 40 - 74 - 75,

Conformément à l'article L 145.1 du Code Forestier,

- fixe comme suit la destination des produits :
 - ✓ Vente en bloc sur pied de la totalité de la coupe.
- accepte sur son territoire communal relevant du régime forestier, le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

4^{ème} POINT : ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014 - Mise à disposition des salles communales

A l'occasion des prochaines élections municipales de mars 2014, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition gracieuse des candidats la salle polyvalente et la salle des associations pour des réunions publiques dans le cadre de leur campagne électorale.

Exposé entendu et après réflexion, le conseil municipal, à l'unanimité, définit les conditions d'utilisation :

2 locations gratuites de la salle polyvalente et 4 à 6 dispositions de la salle des associations.

Le nettoyage des salles restera à la charge des candidats. La demande de disposition doit être adressée en mairie 15 jours à l'avance. La disposition sera effective sous réserve de la disponibilité des salles.

5^{ème} POINT : DÉCISION MODIFICATIVE - Budget communal 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à procéder aux opérations comptables suivantes : C/6232 + 3 000 € et C/022 - 3 000 €

6^{ème} POINT : RAPPORT D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet INDIGGO est terminée et est consultable en mairie.

Il souligne qu'actuellement les subventions pour un tel projet d'investissement restent importantes (70 % de l'ADEME et 10 % du Conseil Général - aides garanties sur l'année 2013).

L'estimation du coût de ce projet représente environ 200 000 € (construction du bâtiment, du silo, des réseaux jusqu'au point de distribution, de l'acquisition de la chaudière).

Une présentation de ce rapport par M. GAMARD de l'Agence Technique Départementale aura lieu le 21 octobre à 20 h 00, avant l'ouverture de la séance du conseil municipal.

A l'issue de cette présentation, le conseil se positionnera sur la suite à donner à cette opération.

7^{ème} POINT : RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a participé ce jour à 16h30 avec Mme EVANNO à une réunion à Prissé en présence des services de la Préfecture, de l'Education Nationale, de la CAF et la Direction Jeunesse et Sport.

M. le Préfet demande pour février 2014, à ce qu'un projet pédagogique relatif à cette réforme lui soit présenté.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un comité de pilotage :

- 2 élus : Mesdames EVANNO et LAGRANGE
- 2 professeurs des écoles : à définir
- 2 parents d'élèves issus du conseil d'école : à définir
- L'association du restaurant scolaire
- Les associations susceptibles de participer au projet

Déroulement des opérations :

- Etablissement d'un questionnaire destiné aux parents
- Elaboration du projet pédagogique
- Recherche de partenaires périscolaires
- Mise en place de réunions publiques ouvertes à tous les parents

Il précise qu'Anne-Hélène TERRIER, adjoint d'animation, sera la coordonnatrice et aura en charge le déroulement et le fonctionnement de la réforme des rythmes scolaires tout au long de la procédure.

8^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

Remplacement du vidéoprojecteur pour la salle de classe CE1-CE2 : COMPELEC pour 545 € HT - accord à l'unanimité
Restructuration au cimetière (travaux d'exhumation) sur 7 emplacements - 2 devis reçus : EURL ANCELLE pour 3 415 € HT et MARBRERIE RODRIGUES pour 3 734 € HT - Accord à l'unanimité pour confier les travaux à l'EURL ANCELLE

9^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- **Préparation du bulletin municipal 2013**

M. le Maire donne la parole à Mme TARDY.

Mme TARDY se plaint de la démotivation de la commission La commission Communication et se demande s'il y aura un bulletin municipal.

M. le Maire propose d'éditer un bulletin légèrement « réduit ».

La commission Communication sera convoquée prochainement pour en discuter.

- **Affouages**

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 octobre 2013 pour la parcelle 56 « en Rampon ».

Le marquage des lots se fera le 22 novembre 2013 et la distribution le 30 novembre 2013. Une convocation sera adressée à la commission Forêt, aux garants et aux agents communaux.

M. le Maire informe qu'un nouveau règlement a été fourni par l'ONF renforçant la responsabilité et la sécurité des affouagistes.

- **Compte rendu de la commission voirie**

Suite à la commission Voirie du 17 septembre 2013 concernant la dangerosité et la vitesse excessive de l'entrée du village (en venant de Mâcon) sur la D 134, l'installation de ralentisseurs et de panneaux signalétiques et pédagogiques est à étudier. Un courrier sera adressé à la DRI dans ce sens.

Les travaux pourraient bénéficier d'une aide du Conseil Général « Amendes de Police ».

- **Départ d'un agent à la retraite**

Monsieur le Maire rappelle que le pot de départ de Mme Marie-Hélène PLANTIN aura lieu samedi 05 octobre 2013 à 11h30 à la salle polyvalente. Il est décidé qu'un cadeau lui sera offert par la commune. Une urne est également à disposition au secrétariat de mairie.

- **Dénomination place et rue**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la boulangerie/supérette, il est demandé à la commune de dénommer la place de l'église et la future voie desservant le commerce.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer :

- La place de l'église : Place de l'Eglise Saint Germain
- La nouvelle voie : rue Saint Germain

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour ces deux propositions.

- **Compte rendu du CLEM**

Le bilan de l'été a été présenté lors de la réunion du 25 septembre 2013 à la Roche Vineuse.

Une reconduction de l'opération est souhaitée pour les prochaines vacances de la Toussaint.

L'équipe du CLEM a proposé d'animer la 2^{ème} semaine des vacances soit du 28 au 31 octobre 2013 en proposant 4 jours d'activités :

- 3 jours d'activités avec participation des communes (gratuits pour les familles) sur le même fonctionnement des vacances passées,
- 1 jour d'activité « sortie à Walibi » avec une participation des familles d'un montant de 10 €.

La somme restant à la charge de la commune d'Igé sera donc de 197.70 € maximum. A cette somme seront déduites les participations des familles igéennes à cette sortie.

Dans l'objectif de développer le dispositif Oxy'jeune, les communes souhaitent avoir un prévisionnel sur une année complète avec diverses propositions : une semaine à chaque petite vacances + 3 semaines en juillet ou 2 semaines à chaque vacances + 3 semaines en juillet. Une réunion est donc programmée le mercredi 6 novembre 2013 à 18h30 à la Roche Vineuse pour envisager l'avenir de ce dispositif.

M. Cyrille COULON signale un problème de fonctionnement des transports scolaires et plus particulièrement un manque de place dans le bus. Un courrier sera adressé au Président du SITUM.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 H 04.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 octobre 2013.

Affiché le 04 octobre 2013.